

ACTIVITÉS SOCIALES

NOTRE REVENDICATION ENTENDUE ! L'HEURE DU DÉBAT A SONNÉ...

Il n'aura pas fallu attendre trop longtemps pour que la CCAS réagisse ! Face à notre alerte, la délibération proposée lors du bureau du Comité concernant l'aide exceptionnelle revient en force, à savoir, **une couverture financière des frais d'activités des enfants et adolescents âgés de 4 à 17 ans sur une base de 10 euros par jour et par enfant.**

Nous rappelons l'annulation du vote demandée par le Président du comité de coordination des CMCAS lors du dernier bureau du vendredi 12 juin 2020, il semblerait que notre proposition fasse parler d'elle.



Une commission Santé, Action Sanitaire et Sociale extraordinaire se tiendra le lundi 22 juin 2020.

À l'ordre du jour : notre délibération !

La délégation FO mettra tout en œuvre pour que cette aide aboutisse. **Nous considérons que cette aide doit avoir une issue favorable.** Celle-ci passera alors au vote du prochain Comité de coordination des CMCAS le 2 juillet 2020.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org